

## Contribution de l'ADENY à la triple consultation du public Trammell Crow Company Logistics SAS- AuxR'Parc Appoigny

Avec ces trois nouveaux projets d'entrepôts logistiques, l'Auxerrois n'échappe pas au déferlement que subit l'Hexagone en matière d'infrastructures logistiques.

L'Yonne y contribue, du nord (Villeneuve-la-Guyard) au sud (Zone de Magny, Avallonnais) en passant par l'ouest (Savigny-sur-Clairis, Villeroy) et l'est (ZA de Bagneaux-Villeneuve l'Archevêque), et envisage de se couvrir de hangars géants le long de ses routes principales et tout spécialement à proximité des accès autoroutiers desservant l'A6, l'A5 et l'A19.

Bien que leurs promoteurs parlent maintenant de « logistrielle », ce qui fait plus chic que transport logistique, les supports de cette activité, les fameux entrepôts, restent physiquement très impactants. Surtout, ils s'accompagnent de norias de camions très ringards et très polluants. La rançon du progrès ?

On peut certes considérer que l'on n'arrête pas le progrès, surtout s'il circule à grande vitesse en PL de 38 tonnes, et qu'il faut bien satisfaire, et plus vite que ça, le consommateur lambda, friand de e-commerce, de gadgets nouveaux et de biens de consommation divers commandés à distance. On peut. Mais alors, autant oublier les grands discours sur la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique (la CJUE ne cesse de condamner la France sur ce point), la nécessaire adaptation des territoires au changement climatique, la sobriété en matière énergétique, qui s'oppose au tout transport routier et promeut l'économie circulaire et les circuits courts.

Autant cesser cette hypocrisie qui consiste à dire A et à laisser faire, voire favoriser, B.

Autant cesser cette mascarade qui ne mène nulle part ailleurs que vers l'enfer climatique.

Autant dire une fois pour toutes que l'on se fiche des recommandations du GIEC.

Autant affirmer haut et fort que le marché décide et que l'État s'incline et gère la casse... tant qu'il le peut, la politique du quoiqu'il en coûte montrant chaque jour ses limites tandis que le poids financier des catastrophes climatico-environnementales ne cessent parallèlement de croître. Cyniquement, on peut d'ailleurs observer que ces catastrophes générant de la reconstruction, elles contribuent positivement au PIB national.

Après cette entrée en matière d'ordre général, venons-en aux trois futurs projets.

### **Le contexte local :**

--AuxR'Parc, sur la commune d'Appoigny, hameau des Bries, entrée d'Auxerre, à la sortie nord de l'A6.

--à l'origine, 35 ha commercialisables sur cette zone dont il était prévu qu'elle accueillerait des activités variées, artisanales, permettant aux acteurs locaux du territoire de se développer. Pour se faire, les parcelles commercialisables étaient donc de taille modeste.

Nous nous référons pour cette affirmation au PADD du PLU d'Appoigny, dont voici un extrait éclairant : *Le développement prochain du Parc d'activité des Bries est l'occasion pour la commune de travailler avec l'intercommunalité pour proposer de nouvelles disponibilités pour ses artisans et assurer une diversité de l'offre économique, sur son territoire mais aussi à l'échelle du Nord de l'Auxerrois.*

*L'enjeu pour la commune d'Appoigny est de pouvoir répondre aux PME ou TPE, travaillant dans des secteurs comme l'artisanat, dont les besoins fonciers restent limités mais dont les besoins et la visibilité sont réels.*

-- Sur les 35 ha, 14 ha font l'objet des projets VIRTUO, et 11 ha des trois projets TRAMMEL Crow (CORE AuxR1, CORE AuxR2, CORE AuxR3) : soit 25 ha pour des entrepôts logistiques sur 35, soit plus de 71 % !!

→ Ces 3 projets sont de ce point de vue, tout comme les deux projets VIRTUO ayant récemment fait l'objet d'une précédente consultation, en parfaite contradiction avec le PADD d'Appoigny.

### **Les projets en eux-mêmes :**

Notons que pour chacun des trois projet, l'étude d'incidence est indigente.

Rien n'est dit sur les émissions de GES générées par l'activité du site, par exemple. On se contente de dire que 30% de la toiture sera recouvert de panneaux photovoltaïques (c'est une obligation légale). Comme on ne connaît pas les futurs utilisateurs de ces plates-formes logistiques, puisque que Trammel Crow est un opérateur de foncier logistique et non un logisticien qui construit « en blanc », puis cherche des clients, on ne peut prévoir quels produits seront stockés, avec quels impacts précis, avec quelles contraintes horaires, avec quels types de PL ou autres véhicules de livraisons... Bref, on navigue en partie à l'aveugle.

**CORE AuxR1** : 106 m par 85 m, soit 9 000 mètres carrés, on frôle l'hectare pour ce premier bâtiment situé le plus au sud, face au centre commercial, sur 2,3 ha de sol. Cette plate-forme « pourra » employer 30 salariés, qui « pourront » travailler en 3x8... C'est le plus « petit » des trois entrepôts.

**CORE AuxR2** : 11 500 mètres carrés soit 1,15 ha, sur 2,9 ha de terrain. Cette plate-forme « pourra » employer 40 salariés, qui « pourront » travailler en 3x8...

**CORE AuxR3** : 22 720 mètres carrés soit 2,272 ha de bâtiment implanté sur 6ha, en bordure du terrain d'assise de CORE AuxR2. Cette plate-forme « pourra » employer 75 salariés, qui « pourront » travailler en 3x8...

Ensemble ces trois entrepôts pourront accueillir en simultanée près de 40 PL sur leurs quais de chargement-déchargement. Il y a bien entendu des zones d'attente pour PL sur chacun des 3 sites. En impacts cumulés avec les deux projets VIRTUO, il est donc probable que simultanément une petite centaine de PL chargeront ou déchargeront sur les quais prévus à cet effet. On ne peut pas exclure qu'une autre centaine soit en attente...

Combien de PL sont prévus chaque jour ? Cela reste un mystère... Ce qui est un comble, vu que c'est ce va-et-vient de PL qui assure l'activité et la viabilité économique de ces sites.

Ce qu'on peut envisager, sinon le quantifier, c'est l'impact sonore et la pollution atmosphérique que subiront les riverains. Possiblement nuit et jour. Le choix des livraisons à flux tendu a un coût social et environnemental dont s'exonèrent les porteurs de projet. Le choix du tout routier (aucune intermodalité n'est envisagée ici) est disqualifiant, le valider serait en contradiction avec les engagements climatiques de la France.

**Conclusion : Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous souhaitons que les trois projets CORE AuxR1, CORE AuxR2 et CORE AuxR3, soient refusés.**



**Fait à Sens, le 7 juillet 2023**